

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2004

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, maire.
Mme LESIEUR Evelyne, MM. BUTTARD Eric, BOCHET Marcel, AMEVET Daniel,
THIAFFEY Jean-François, adjoints.
Mmes CHOMAZ Josiane, MACALUSO Claude, GROS Danielle, BUFFAZ
Bernadette, FAVIER Stéphanie
MM DALDOSSO Serge, DALLA COSTA René, MEULE Bruno, VARESANO José

Absents excusés :

M. RAVIER Marc (procuration à M. TOURNABIEN Marc)
M. VIARD Marcel (procuration à MME LESIEUR Evelyne)
M. CANTIN Philippe (procuration à M. BUTTARD Eric)
M. GROS Joël

Secrétaire de séance :

M. THIAFFEY Jean-François

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2004

Ce compte rendu sera revu lors de la prochaine réunion.

2- Présentation et débat sur le projet de P.A.D.D. (plan d'aménagement et de développement durable)

Ce document décrit la philosophie d'aménagement de la commune pour les années qui viennent. Il fait partie du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui remplacera le P.O.S (plan d'occupation des sols) qui date de 20 ans. L'élaboration de ce document a été confiée, après consultation, à monsieur Charrière Jean-Paul, architecte. L'étude du diagnostic étant terminée, l'architecte présente son étude au conseil.

a) Restructurer et dynamiser le bourg

- réalisation d'un ensemble immobilier avec un commerce de proximité multi services, un pôle santé et des logements
- favoriser les opérations de curetage (acquisition et démolition de bâtiments) pour améliorer la vue, l'ensoleillement et la création de places de stationnement,
- continuer la création de la coulée verte entre la rue du bourg et le cimetière

b) Densifier les zones périphériques du bourg

Il serait nécessaire d'urbaniser par des opérations d'habitats collectifs les terrains libres situés près du Bourg : le Poutet, le Clos Bavoz.

c) Contrôler les extensions urbaines

Maintenir le développement urbain avec une gestion économe du foncier par l'intermédiaire d'opérations d'ensemble.

d) Développer les urbanisations entre Saint-Pierre et Villardclément

Il faudrait créer une route parallèle à l'autoroute, du rond point de la ZAC aux futurs travaux du tunnel Lyon Turin. Cette route serait accompagnée dans sa partie Est par un merlon végétalisé. Cette structure permettrait de développer l'extension de l'habitat et requalifierait la route de Villardclément en voie de quartier et non de transit.

e) Maintient de l'activité agricole et présentation de la qualité des paysages

Dans la partie basse de la commune il est retenu de maintenir l'activité agricole, entre la RN6 et le bourg et sur tous les terrains situés à l'Est du ruisseau du Claret.

Dans la partie haute de la commune, l'activité agricole perdure et maintient une bonne qualité des paysages.

f) Reconsidérer les délimitations des risques naturels

Certains travaux (la plage de départ du ruisseau le Saint-Julien et les 2 merlons), nous permettent de revoir les limites des risques naturels.

g) Restructurer l'ensemble culturel et sportif

La commune prévoit, une salle en extension du gymnase pour créer un volume unique qui permettrait l'accueil d'un millier de personnes ainsi que des salles de réunions pour les associations.

h) Créer des aires de dépôts contrôlés

Des terrains délaissés près de l'Arc seraient retenus pour recevoir des dépôts du B.T.P.

Le conseil après présentation et débat, approuve les orientations du P.A.D.D.

Les prochaines phases de travail pour la constitution du PLU seront :

- une concertation publique sur la base de ce document
- une présentation du bilan de la concertation au conseil municipal
- le dépôt du dossier pour l'enquête publique
- une approbation du document P.A.D.D.

Après le départ de M. CHARRIERE, monsieur le maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour.

Vente parcelle lotissement St-Antoine

Aujourd'hui chaque lot possède un n° de parcelle. Les lots peuvent être vendus à leurs nouveaux acquéreurs.

Le conseil à l'unanimité autorise M. le maire à procéder aux premières ventes.

3) Approbation permis modificatif pour le lotissement St-Antoine

Ce permis propose les modifications suivantes :

- liberté de choix pour l'implantation des entrées sur les lots
- liberté de choix de l'orientation des façades
- réduire les marges de recul
- autoriser une entrée particulière pour l'OPAC

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité par le conseil.

4) Lancement D.U.P. pour maîtrise foncière merlon de protection (Villardclément et Ruaz)

Le conseil accepte à l'unanimité la demande de procédure pour acquérir la maîtrise foncière des merlons.

5) Convention de déneigement commune/DDE

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour que le déneigement de l'accès au SIRTOM, de l'avenue Mougin et de Montdenis (une partie de la route des Villes) soit fait par les services de l'équipement comme chaque année. Le conseil autorise monsieur le maire à signer la convention.

6) Demande d'acquisition parcelles Villardclément et Bourbandière

Le conseil donne un avis défavorable à Mme STABILE Yolande pour acquérir une parcelle communale. Sa propriété possède déjà un accès. Le conseil donne un avis favorable à M. MEULLE Bruno pour l'achat de la parcelle 2357 B de 32 m² à 7,62 € M. TOYE ; son voisin n'est plus intéressé par celle-ci.

7) Vente lot n°8 à la Pitavie

Le conseil à l'unanimité, autorise M. le maire à vendre le dernier lot du lotissement de la Pitavie de 694 m² à 30,49 €/m². La commune va pouvoir prochainement faire effectuer les derniers travaux : enrobé des trottoirs.

8) Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire

Chaque agent de la fonction publique territoriale reçoit des indemnités. L'ancien système étant caduque, il faut en mettre en place un nouveau au 1^{er} janvier 2005. Le cadre général propose de maintenir les primes à taux égal ou supérieur suivant les enveloppes budgétaires.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

9) Approbation délibérations régie d'électricité

- décision modificative (quelques modifications mais avec une enveloppe constante)
- avancement du directeur du niveau 18 au niveau 19 au choix à compter du 1^{er} janvier 2005.

Le conseil à l'unanimité approuve les délibérations.

10) Subventions exceptionnelles aux associations Club des Aînés et Chapelle de Grenis

Il est proposé d'accorder une subvention de :

- 169 € au Club des Aînés pour le changement d'une cuisinière,
- 220 € pour la Chapelle de Grenis (55x4€); il avait été budgété pour le repas de la fête patronale 400 repas à 4€, il a été servi lors de cette agréable journée 455 repas.

Le conseil accepte à l'unanimité de verser ces subventions.

11) Succession vacante BUTTARD Victorin

Après de nombreux échanges de courrier avec les héritiers et le service des domaines, M. le maire propose au conseil l'achat de l'ensemble des parcelles (5 ha) pour la somme de 3 500 €
Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

Une mesure sera démolie au Costerg pour élargir la route et créer des places de stationnement.

12) Comptes rendus réunions et commissions

- Communauté de Commune Cœur de Maurienne, mardi 7 décembre 2004
- Une convention a été signée entre la CCCM et la commune de St-Julien-Montdenis concernant le différentiel qui existe entre le coût réel des terrains de la ZAC et le prix vendu. Le différentiel sera versé en fin d'année à la commune.
- Un accord cadre a été signé (appui sur les différents services techniques entre les communes et la communauté et vice versa)
- Le coût du transfert de charge de la halte garderie et du relais assistante maternelle a été estimé à 70 000 euros par an.

13) Questions diverses

Par courrier, M. DELEGLISE Jacques informe monsieur le maire qu'il fera valoir ses droits à la retraite fin 2005. M. le maire demande que le conseil réfléchisse au profil du poste à pourvoir (métier nouveau, ouverture du marché de l'électricité, mutualisation...)

M. BUTTARD Eric signale une future réunion entre les 2 comités de jumelage pour relancer les activités.

M. le maire rappelle que la commune doit recruter un nouveau garde champêtre et qu'il y a peu de candidature conforme au profil demandé.

M. le maire lève la séance à 23h15.